



Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous siégeons à nouveaux pour une nouvelle CAPC des ATMD.

Durant cette mandature de quatre ans, nous verrons ce que les réformes de fond dans la Fonction Publique donneront, mais, même si vous le savez déjà, ne comptez pas sur la CGT pour rester muette et ne pas dénoncer les attaques qui sont faites quotidiennement au statut de la Fonction Publique.

Aujourd'hui, nous vivons une période où un agent, d'un même corps et d'une même ancienneté ne perçoit pas la même rémunération que son homologue.

Aujourd'hui, nous vivons une période où un agent pourra bénéficier d'une prime que son homologue ne percevra pas car cet agent « passe » mieux auprès de son chef, ou tout simplement parce que cette prime supérieure ne peut pas être donnée à tout le monde en raison d'un quota.

Aujourd'hui, nous vivons une période où le taux d'avancement de catégorie C en B est ridicule.

Aujourd'hui, on envisage d'embaucher en CDD des contractuels plutôt que de donner la vraie place aux fonctionnaires, au statut du Fonctionnaire.

Aujourd'hui est une période difficile.

Les ATMD se sentent lésés par l'Administration, une évolution de carrière très incertaine en raison des taux d'avancements, et surtout ces agents ne se sentent pas valorisés ni reconnus dans leur travail, alors que l'Administration leur demandent d'effectuer des travaux de plus en plus pointus, sans parler des agents qui endossent les responsabilités d'une catégorie B sans en avoir ni le grade ni le traitement.

Pour ces ATMD, vous ne pourrez pas rétorquer, à l'instar des Adjoints Administratifs, qu'un plan de requalification va être mis en place dans les mois à venir. Aussi augmenter les taux d'avancement serait déjà un geste envers notre population.

Nous vivons à nouveau un gel du point d'indice, pourtant une phrase que l'on entend souvent est le manque d'attractivité des carrières de fonctionnaires, il est certain qu'en bloquant à nouveau les salaires, l'attractivité ne sera toujours pas au rendez-vous, mais peut-être est-ce mieux ainsi, permettant ainsi de défendre la position d'embauche de contractuels en CDD.

Le jour de carence a également été remis, stigmatisant à nouveau l'agent en maladie car il faut bien que le fonctionnaire soit comme un salarié du privé, hormis le fait que nombre de salariés du privé bénéficient d'une convention collective qui annule ces jours de carence.

Le progrès social est de tirer tout le monde vers le haut et non pas vers le bas, mais progrès social n'est pas synonyme de rentabilité financière.

Que dire également des « travaux » afin de « refonder le contrat social » où la diminution des champs de compétences des CAP, des CHSCT sera une véritable régression, la fin du paritarisme et laissera encore plus un agent à la merci de l'arbitraire d'un supérieur.

Nous ne pourrions pas énumérer tous les chantiers en cours qui sont un réel recul pour notre société.

Vous qui êtes autour de la table, vous pouvez ne pas être d'accord avec ces mots, mais il n'est pas moins vrai que vous bénéficiez au quotidien des luttes qui ont été menées par le syndicalisme au nom du progrès social et aujourd'hui nombre de ces luttes sont remise en cause.